

# Fiche inscription

## Yoga Do-in 2023/2024

NOM : .....	Prénom : .....
Adresse : .....	
.....	
Tél. : .....	Mail : .....
Date d'inscription : .....	

Je m'inscris pour l'année 2023/2024 (cours de septembre à juin hors vacances scolaires\* et jours fériés) et règle ma cotisation (veuillez cocher les cases correspondantes) :

\*des cours auront lieu pendant les vacances moyennant un supplément. Infos données en début d'année par Baptiste.

Durée d'engagement	Tarif	Cochez
<b>Adhésion association</b>	12 €	X
Forfait 10 séances (sur un seul créneau) valable pour l'année.	115 €	
Trimestre (1 cours par semaine)	115 €	
Trimestre (2 cours par semaine ou couple)	175 €	
Année : 1 cours par semaine	280 €	
Année : 2 cours par semaine ou couple	420 €	
Do in : Trimestre	95 €	
Do in : Année	250 €	
<b>Total</b>		

Pour les petits budgets (chômeurs, étudiants,...), réduction de 10% sur présentation d'un justificatif.

Règlement en un ou plusieurs chèques (maximum 3) à l'ordre de «S.M.Y.L.E. Pyrénées » / en espèces à donner en début d'année en précisant les dates d'encaissement au dos du/des chèque(s)/ par virement (demandez les infos)

Cochez dans le tableau ci-dessous le(s) cours concerné(s) :

	Cours	Horaire	Lieux	Prof
<input type="checkbox"/>	Yoga	Lundi 12h15 /13h30	Vielle Aure / Studio de danse	Baptiste
<input type="checkbox"/>	Do in	Lundi 19h /20h	Hèches / Ancienne salle du conseil	Christine
<input type="checkbox"/>	Yoga	Mardi : 9h15/10h45	Loudenvielle / Valgora	Baptiste
<input type="checkbox"/>	Yoga du rire	Mardi : 19h/20h30	Arreau /Ecole maternelle	Baptiste
<input type="checkbox"/>	Do in	Mercredi 10h30/11h30	Arreau/Ecole maternelle	Christine
<input type="checkbox"/>	Yoga	Mercredi : 9h / 10h30	Arreau / Ecole maternelle	Baptiste
<input type="checkbox"/>	Yoga	Mercredi : 19h/20h30	Arreau /Ecole maternelle	Baptiste

J'autorise l'association Smyle Pyrénées à diffuser les documents photographiques et vidéo où je pourrais figurer.

**Merci de joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in.**

Je souhaite signaler quelque chose à mon professeur (ex. : problème de santé) : .....

.....

.....

Qu'attendez-vous de la pratique du yoga ou du do in ? Pourquoi souhaitez-vous pratiquer ? .....

.....

.....

.....

**La suite au dos**

## Règlement intérieur aux cours

- La première séance est offerte
- Les cours de Yoga et de Yoga du rire étant dispensés par le même professeur, vous avez la possibilité d'assister à un cours dispensé à un horaire différent de celui choisi dans la présente fiche d'inscription. Cette possibilité est toutefois soumise à l'information préalable du professeur dont les coordonnées téléphoniques sont indiquées ci-dessous.
- Chaque pratiquant amène son matériel : tapis et éventuellement zafus ou coussin pour l'assise, couverture, sous-tapis. Possibilité d'achat de matériel par le biais de l'association.
- Un certificat médical d'aptitude à **la pratique du yoga (postures, exercices de respiration et de médiation) et du do in** de moins de 2 mois est nécessaire. Le certificat médical ne saurait en aucun cas être utilisé pour mettre en cause la responsabilité des professeurs, et notamment si votre état de santé change en cours d'année. Les professeurs de Yoga et de Do-in n'ont pas qualité pour agir en tant que professionnels de santé et à ce titre, il vous revient de consulter votre médecin pour connaître toute contre-indication à l'une quelconque des pratiques dispensées par le biais de S.M.Y.L.E. Pyrénées et adapter votre pratique en conséquence.
- En tant que participant aux cours de yoga, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir, vous revient. Il en est de même pour les exercices respiratoires et de méditation
- Un problème de santé survenant en cours d'année doit être signalé aux professeurs.
- Une fois engagé, votre abonnement est non-remboursable sauf cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 1218 du Code civil. Le cas échéant, il est fait remboursement de l'abonnement au *prorata temporis*.
- Les informations sont disponibles sur le site de l'association : [www.smyle-pyrenees.fr](http://www.smyle-pyrenees.fr) ou par mail : [smylepyrenees@gmail.com](mailto:smylepyrenees@gmail.com)

### Contacts téléphoniques des profs :

- ✓ Baptiste Maruca-Miceli : 06 52 95 80 11
- ✓ Christine Lacassagne : 07 88 44 41 76

**En apposant ma signature au bas de ce document, je reconnais et accepte les conditions du règlement intérieur et m'engage selon les choix indiqués dans la fiche d'inscription.**

Si la fiche d'inscription n'est pas imprimée en recto-verso, je paraphe la première page et ajoute mes nom et prénom à côté de ma signature.

Date : .....

Signature